

**APPEL A PROJETS  
LABELISATION  
« ÉCOAGIR, L'ERNEE 2050 »**

CAHIER DES CHARGES



## DOSSIER A ENVOYER

par courrier :

Communauté de communes de l'Ernée – Service Environnement  
Parc de la Querminais, BP 28  
53500 Ernée

Ou par mail  
[pcaet@lernee.fr](mailto:pcaet@lernee.fr)

Contact :

Service environnement  
Communauté de communes de l'Ernée  
[pcaet@lernee.fr](mailto:pcaet@lernee.fr)

## CONTEXTE

---

Le changement climatique est une problématique prépondérante pour notre territoire et l'avenir des populations.

La Communauté de communes de l'Ernée s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui constitue une feuille de route évolutive pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les documents relatifs au Plan Climat sont consultables sur le site internet de la Communauté de communes de l'Ernée : [https://www.cc-lernee.fr/environnement\\_plan-climat-air-energie-territorial.phtml](https://www.cc-lernee.fr/environnement_plan-climat-air-energie-territorial.phtml)

Si les collectivités ont leur rôle à jouer pour atteindre les objectifs du PCAET, l'implication de tous les acteurs du territoire est également nécessaire.

## OBJECTIFS DE LA LABELISATION « ÉCOAGIR, L'ERNEE 2050 »

---

La labélisation « écoagir » a vocation à identifier, soutenir et valoriser les projets permettant de réduire l'impact du territoire sur le changement climatique et/ou s'y adapter.

Les projets labélisés serviront d'exemples pour encourager les initiatives locales.

De ce fait, les bénéficiaires s'engagent à communiquer les données issues des projets pour permettre leur réutilisation et leur réplique par d'autres acteurs.

## TYPOLOGIE DES PROJETS

---

Les candidats pourront présenter des projets permettant de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre, les consommations d'énergie et favoriser le stockage du carbone. Les thématiques des projets peuvent toucher la mobilité (pédibus, covoiturage/autostop organisé, coworking...), l'économie circulaire (tri, recyclage, réemploi...), la biodiversité (connaissance des milieux et espèces, chantiers de plantation participatifs...), l'agriculture/alimentation (circuits courts, bocage...), l'énergie (écogestes, énergies renouvelables...) ...etc.

## CONDITIONS

---

- **Porteurs éligibles**

Les bénéficiaires pourront être des citoyens, associations, entreprises, commerces, structures publiques en lien avec le public (communes, écoles, centres de loisirs, camping, et centre d'hébergement...). Le projet devra néanmoins avoir un rayonnement plus large que celui du porteur.

- **Projets éligibles**

Les projets devront :

- être localisés sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée ;
- être compatibles avec la politique de la collectivité (PCAET, documents d'urbanisme) ;
- contenir un volet de sensibilisation/communication auprès d'un public plus large que le porteur ;
- pouvoir être évalués grâce à des indicateurs de suivi ;
- Pour les projets sollicitant une subvention, le budget présenté devra être réaliste.

## AIDES ATTRIBUEES

---

En candidatant à la labélisation « écoagir », les porteurs de projets pourront bénéficier :

- **d'une aide financière\*** fixée comme suit :
  - Pour les montants inférieurs ou égaux à 50€ : 100% des dépenses éligibles
  - Pour les montants supérieurs à 50€ : 50% des dépenses éligibles plafonnées à 500€

*\*Dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle*

Attention les collectivités ne peuvent pas bénéficier de l'aide financière.

Les dépenses prises en compte :

- des dépenses immatérielles : des prestations d'animations, organisation de conférence ou manifestation, intervenants, réalisation/conception de supports de communication durables....
- des dépenses matérielles : petit matériel, matériel pédagogique nécessaires à la réalisation des projets...

et /ou

- **d'une aide technique, logistique, matérielle.**

Tous les projets labélisés bénéficieront d'une visibilité par la valorisation du projet dans les différents canaux de communication de la Communauté de communes.

## ETAPES DE LABELISATION

---

### Etape 1-

Le porteur de projet consulte le dossier de candidature et s'assure que son projet rentre bien dans les critères de la labélisation.

Si le projet est compatible avec les conditions d'éligibilité, il est vivement conseillé au candidat de prendre contact avec le service environnement de la Communauté de communes pour bénéficier d'un appui technique au montage du dossier.

Le dossier complété avec les justificatifs demandés sera transmis :

Par courrier :

Service Environnement  
Communauté de communes de l'Ernée  
Parc d'activités de la Querminais  
53500 Ernée BP 28

Ou par mail : [pcaet@lerneer.fr](mailto:pcaet@lerneer.fr)

## Etape 2-

La Communauté de communes de l'Ernée réceptionne et vérifie la complétude du dossier. Le dossier est ensuite présenté au comité de sélection qui décide de l'attribution de la labélisation au projet. A cette étape, la CCE peut solliciter une rencontre avec le/les porteur(s) si des précisions sur le projet sont nécessaires.

## Etape 3-

Le porteur de projet reçoit une réponse écrite officielle. Si le projet est labélisé, le bénéficiaire signe une convention avec la Communauté de communes par laquelle il s'engage à mettre en œuvre son projet tel que présenté dans le dossier de candidature et autorise la Communauté de communes à communiquer sur son projet.

A la fin du projet, il sera attendu du bénéficiaire la réalisation d'un bilan de l'opération.

## CRITERES DE SELECTION

---

Les projets proposés par les candidats seront analysés au regard notamment :

- De l'intérêt public local
- De la prise en compte du développement durable dans la globalité du projet
- Du public cible (*publics peu sensibles aux questions environnementales ou peu habitués à agir dans ce domaine ?*)
- De leur caractère transposable ou reproductible
- De l'adéquation entre budget et moyens mis en œuvre pour la conduite du projet
- Du planning prévisionnel
- De leur caractère innovant

Il est rappelé que la Communauté de communes de l'Ernée est libre d'accepter ou de refuser la labélisation d'un projet s'il est estimé qu'il ne contribue pas à l'intérêt local et à ses objectifs.

## MODALITES DE COMMUNICATION

---

Les porteurs de projets s'engagent à faire figurer le logo « écoagir, l'Ernée 2050 » sur tous leurs documents de communication.

Les services communication et environnement de la Communauté de communes de l'Ernée solliciteront des points réguliers avec les bénéficiaires pour suivre l'avancée des projets.

La Communauté de communes de l'Ernée communiquera régulièrement sur les projets reconnus sur les différents canaux de communication (réseaux sociaux, site internet, magazine communautaire).

A noter qu'il sera demandé aux porteurs de projet labélisés, l'élaboration d'un bilan : témoignages, coupures de presse, quelques critères d'évaluation qualitatifs et quantitatifs, en lien avec les indicateurs de suivi définis (nbre de participants, nbre d'animations organisées, de supports de communication édités...)

# Dossier de candidature

## Labélisation « ÉCOAGIR, L'ERNEE 2050 »

### DOCUMENTS A FOURNIR :

- Ce dossier complété et signé
- Les dépenses prévisionnelles liées au projet sur la base de devis estimatifs
- 1 Relevé d'Identité Bancaire

En complément pour les institutions concernées

- Copie des statuts avec adresse du siège pour les associations et autres structures,
- Photocopie ou récépissé de création en Préfecture ou copie du Journal Officiel de la République française publiant cette déclaration pour les associations ;
- Délibération de votre structure ou de l'organisme support (association ou collectivité) (voir modèle ci-joint)
- Attestation de récupération ou non de la TVA (voir modèle ci-joint)

### 1. INTITULE DU PROJET

### 2. IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

- Structure :
- Personne référente :

NOM :

Prénom :

Coordonnées :

- Tel :

- Mail :

### 3. NATURE DU SOUTIEN DEMANDE (plusieurs choix possibles)

- Soutien à la communication
- Soutien matériel/ logistique
- Soutien financier

4. PRESENTATION DU PROJET :

5. LOCALISATION DU PROJET (commune, quartier, entreprise, école...)

6. MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DU PROJET

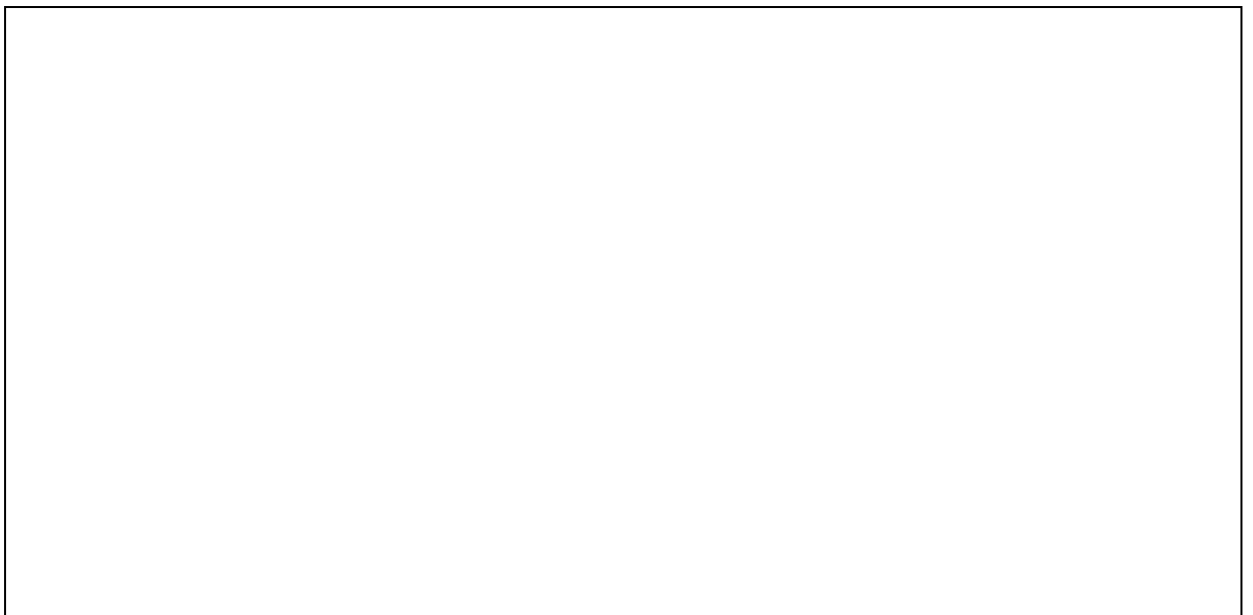
**7. DESCRIPTION DES ACTIONS PREVUES**

*Description des actions mises en œuvre, des réalisations matérielles et immatérielles*

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe the actions planned for the project.

**8. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

*Date de début, date de fin, énumération des étapes par ordre chronologique*

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to provide a chronological list of project steps along with their start and end dates.



9. COMMUNICATION, VALORISATION DU PROJET

*Décrivez les modalités de communication, concertation prévues*

10. RESULTATS ATTENDUS

11. Expliquez en quoi, sans le soutien financier de la CCE, votre projet se réaliserait/ ne se réaliserait pas/ se réaliserait mais différemment/ pas immédiatement

**12. EVALUATION DU PROJET**

*Précisez les principaux indicateurs avec lesquels vous envisagez d'évaluer votre projet (nombre de participants, km en voiture évités...)*

**13. REMARQUES EVENTUELLES**

**14. DANS LE CAS OU UNE SUBVENTION EST DEMANDEE, COMPLETEZ LE PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT**

# Montage financier prévisionnel

Si vous récupérez la TVA, indiquez les coûts HT.

DEPENSES	Montant en €	RESSOURCES	Montant en €
		Subvention « écoagir » demandée	
		Autres financements demandés (nom de l'organisme + montant)	
		Autofinancement*	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RESSOURCES	

*\*l'autofinancement peut être assuré par des actions développées par le porteur (vente de gâteaux, buvette...)*

## ATTENTION :

- La subvention n'étant pas forfaitaire, la CCE se réserve le droit d'en ajuster le montant
- L'utilisation de l'aide accordée fera l'objet d'un contrôle portant en particulier sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.
- Les opérations sont subventionnées sur le coût TTC, sauf si le porteur de projet est assujetti avec récupération de la TVA

Le porteur de projet certifie que les informations apportées au dossier sont exactes.

Fait à..... le ... / ... / 20..

Signature du porteur de projet

NOM Prénom - qualité

## Modèles de documents

### Modèle 1 – Attestation de récupération de TVA

Madame, Monsieur,

Je, soussigné Monsieur Durand, président de l'association « Asso HM53 », atteste que l'association n'est pas assujettie à la TVA.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

A Ernée, le ... / 10 /2021

**Monsieur Dupont**

### Modèle 2 – Délibération de votre association ou structure

Extrait du PV du Conseil d'administration (ou du bureau) du ... /... /2005

Les membres de l'association « Asso HM53 » ont décidé de mettre en place un projet consistant à ..... D'après le budget prévisionnel, les dépenses se montent à ... € TTC. Ce projet sera l'objet d'une demande de subvention « Écoagir » auprès de la Communauté de communes de l'Ernée d'un montant de ... €.

A Ernée, le ... / 10 /2021

**Monsieur ou Madame le Président**